

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Joliane Plante

<https://www.cadre21.org/membres/a26626960e734f20f07b2ba2>

Date d'obtention : 2024-03-06 17:56:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

L'intervenant scolaire évalue la situation à l'aide de la trousse SEXTO. Il suit les étapes et remplit les questionnaires. D'abord avec la personne qui a dénoncé, la victime, les témoins et la personne ayant reçu/partagé des images intimes (seulement si acte impulsif). Par la suite, le service de police est avisé. Le service de police transmet les informations au DPCP.

Si acte impulsif, l'intervention revient au service de police et la rencontre de sensibilisation SEXTO est faite.

Si acte malveillant, une enquête criminelle et des poursuites judiciaires peuvent être enclenchées par la suite (LSJPA).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Certaines situations sont plus complexes que d'autres (Ex: s'il y a d'autres écoles impliquées, des adultes, des récidives, situation amoureuse)

Il est important de prendre le temps de séparer chaque information et de la valider. (Rencontrer les différents acteurs individuellement dans la situation)

Il est important de définir notre rôle et de mettre nos limites (service de police, média, propos rapporté par parent)

Toujours agir en fonction de l'intégrité de la victime. Agir rapidement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Sensibiliser la victime (celle qui a partagé une image intime de façon impulsive) que les intervenants sont présents pour l'aider et veiller à protéger son intégrité. Qu'il est normal qu'elle est peur des représailles, mais que l'intervenant est formée pour l'aider.

Je crois que les adolescents sont si attachés à leur téléphone, qu'il sera difficile de le laisser volontairement à l'intervenant scolaire. Ils préféreront peut-être ne pas dénoncer pour le garder avec eux.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf